



Programme d'action « Eco Performance PME »

**L'ADEME et la CPME mobilisées pour accélérer
la transition verte de l'économie en Auvergne-Rhône-Alpes**

DOSSIER DE PRESSE

Avril 2021

Communiqué de presse,
Lyon, le 13 avril 2021

L'ADEME et la CPME unissent leurs forces pour accélérer la transition écologique des TPE-PME régionales

Dans le cadre du plan France Relance, présenté par le gouvernement le 3 septembre 2020, visant à redresser rapidement et durablement l'économie française, l'ADEME et la CPME Auvergne-Rhône-Alpes s'allient et signent une convention « Eco Performance PME ». L'objectif : mobiliser les TPE/PME pour qu'elles s'engagent dans des actions concrètes et structurantes de transition écologique.

La transition écologique au cœur de la relance économique : une attention particulière portée aux TPE/PME

Le plan France Relance accorde 30 milliards d'euros à la transition écologique dans le but de réduire les émissions de carbone de 40 % d'ici 2030 par rapport à 1990 et de soutenir le développement de technologies vertes. Ce volet représente ainsi une accélération sans précédent de la transformation écologique de notre société et doit mobiliser largement les entreprises, notamment les TPE/PME qui représentent 99,7 % des entreprises françaises. Elles occupent une place centrale du tissu économique de notre région, il est donc indispensable aujourd'hui de les accompagner à relever le défi de la transition écologique qui constitue non seulement un enjeu sociétal, mais également économique. Une analyse partagée par l'ADEME et la CPME Auvergne-Rhône-Alpes.

En effet la transition écologique, s'inscrivant dans une volonté de développement durable, appelle une modification des modes de productions, d'échanges, de transport/logistiques, de consommation des entreprises. Cette mutation structurelle est porteuse de potentialités fortes de développement économique et sociale autour d'une croissance verte, avec l'émergence de nouvelles filières économiques génératrices d'activités et d'emplois, notamment dans les territoires. Elle est également facilitée par la technologie, le digital, qui est un puissant vecteur d'accélération de la transformation écologique.

Cependant, malgré une prise de conscience réelle par les TPE/PME de l'importance de l'enjeu collectif d'un développement plus durable, notamment à travers un engagement sur le volet environnemental, de nombreux freins structurels demeurent.

Fort de ce constat et afin de stimuler la transition vers une économie bas carbone, l'ADEME a mis en place diverses actions, notamment des dispositifs de soutien avec des aides forfaitaires, plus accessibles et plus rapides à mettre en œuvre, et plusieurs [appels à projets](#) relatifs notamment à la décarbonation de l'industrie, au soutien au recyclage des plastiques, à l'hydrogène, à la reconversion des friches polluées et à l'industrialisation des solutions innovantes des PME. S'ajoute à cela le renforcement de ses collaborations avec les écosystèmes territoriaux, telles qu'avec la CPME qui s'engage à être le relais vers les TPE/PME régionales des dispositifs l'Agence de la transition écologique.

Mis en œuvre sur deux ans (2021-2022), le programme d'actions « Eco Performance PME » prévoit l'embauche par la CPME d'un chef de projet qui, mobilisé à temps plein sur le dispositif, accompagnera les entreprises dans la conduite de projets de transition vers une activité bas carbone.

La transition écologique par des diagnostics...

« Une relance durable passe par la transition écologique qui représente une véritable opportunité pour les entreprises » insistent Jérôme d'Assigny, directeur régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'ADEME et François Turcas, président de la CPME Auvergne-Rhône-Alpes. C'est pourquoi leur accord comporte plusieurs mesures ciblées en faveur des TPE/PME allant de l'autodiagnostic à un accompagnement beaucoup plus poussé.

Dans un premier temps, les entreprises seront accompagnées dans la réalisation d'un diagnostic de leurs enjeux énergétiques et environnementaux ainsi que de leurs besoins et opportunités prioritaires d'améliorations (énergie, matières premières/déchets, mobilité...), en utilisant les différents outils de diagnostics adéquats existants, en particulier ceux préconisés par l'ADEME.

Il leur sera conseillé de solliciter plusieurs dispositifs selon les besoins. A titre d'exemple, en fonction de leur taille, un [Diag EcoFlux](#) opéré par Bpifrance (pour les entreprises de 20 salariés et plus) ou un [Diagnostic flux](#) réalisé par les réseaux régionaux des CCI ou CMA (pour les entreprises de moins de 20 salariés).

A l'issue de la phase de diagnostic, **les chefs d'entreprises seront orientés et accompagnés vers les dispositifs d'appui technique et/ou financier**, opérés par l'ADEME, les plus adaptés à leurs besoins - notamment ceux liés au Plan Relance de l'État en matière de transition écologique et de décarbonation de l'industrie, ou d'autres acteurs publics (Agence de services et de paiement, Région, etc.).

Ils recevront des recommandations personnalisées et seront aidés dans l'élaboration **d'un plan d'actions concret et opérationnel** en s'appuyant sur l'expertise de différents partenaires et opérateurs concernés (DIRECCTE, BPI, Dispositif CEE, Pôle écoconception de Saint-Etienne), collectivités territoriales, bureaux d'études et entreprises spécialisées dans le diagnostic ou l'intervention directe.

... Mais aussi par des échanges et le partage d'expérience

Ce plan, qui met l'accent sur les TPE/PME et les chefs d'entreprises, vise à capitaliser, transférer et essaimer les expériences exemplaires de transition écologiques des entreprises de la région Auvergne-Rhône-Alpes afin de favoriser la démultiplication d'engagements ; pour cela, **il prévoit également le déploiement d'actions de communication et de valorisation des réussites d'entreprises ainsi que le lancement d'un club/réseau des entrepreneurs engagés**, mobilisés pour témoigner face à leurs pairs.

L'ADEME et la CPME jouent ainsi un rôle clé pour concrétiser ces ambitions dans les territoires et envisagent de sensibiliser plus de 5 000 entreprises en Auvergne-Rhône-Alpes et de proposer un accompagnement complet dans leur démarche de transition écologique à 60 d'entre elles.

À PROPOS DE L'ADEME

A l'ADEME - l'Agence de la transition écologique - nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

www.ademe.fr



@ademe

À PROPOS DE LA CPME AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

La CPME (Confédération des Petites et Moyennes Entreprises) Auvergne-Rhône-Alpes est la seule organisation patronale interprofessionnelle qui assure la représentation et la défense des TPE-PME, start-up, artisans, commerçants de notre région. Indépendant et officiellement reconnu, notre syndicat agit au niveau local, national et international. Il regroupe à la fois des fédérations professionnelles et des structures territoriales. En Auvergne-Rhône-Alpes, la CPME accompagne plus de 12 000 entrepreneurs de notre région.

ADEME ET CPME : UN SOUTIEN AUX ENTREPRISES REGIONALES AGISSANT EN TERMES DE TRANSITION ECOLOGIQUE

La parole à Jérôme d'Assigny, Directeur régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'ADEME



L'ADEME joue un rôle clé pour accélérer la transition verte de l'économie. Comment accompagne-t-elle les entreprises dans ces démarches ambitieuses ?

Au travers de « France Relance », l'ADEME contribue de façon décisive à la transition de l'économie et incarne le choix d'un modèle économique plus sobre et circulaire qui préserve les ressources naturelles, émet moins de CO₂ et protège la biodiversité. Les entreprises sont au cœur de cette transition et nous nous devons de les accompagner depuis une logique de diagnostic jusqu'au soutien massif d'investissements. Pour s'adresser massivement aux PME et déployer son accompagnement au plus près des territoires, l'ADEME fait évoluer ses dispositifs de soutien vers une logique de « guichet » avec des aides forfaitaires, plus accessibles et plus rapides à mettre en œuvre. Elle lancera également plusieurs appels à projets.

Quels sont les enjeux de la transition écologique sur le territoire régional ? Et quels sont les changements les plus significatifs que doivent opérer les entreprises aujourd'hui pour accélérer cette transition écologique ?

Les enjeux de cette transition écologique sont multiples et sources d'efficacité et de résilience pour les entreprises : compétitivité économique par la maîtrise des coûts énergétiques, anticipation et adaptation aux contextes réglementaire, responsabilité sociétale des entreprises (RSE), source de motivation et de sens pour les collaborateurs, différenciation concurrentielle par l'engagement écologique, l'innovation et la mise sur le marché de nouveaux produits/services éco-conçus, répondant aux attentes clients/consommateurs, opportunité de créer des nouvelles activités, développement économique local, etc. Autant de raisons de se mettre en mouvement sur ces questions.

Le premier changement à opérer est celui de l'interrogation et du diagnostic de son activité et des flux (énergétique, matière, déchets, eau, mobilité, etc.) qui la traversent. De cet état des lieux, des solutions pratiques et d'efficacité émergeront qui pourront être soutenues ou tout de suite rentables.

Pourriez-vous nous en dire davantage sur ce partenariat avec la CPME ? À quelle problématique répond-il ?

Avec notre partenariat avec la CPME, je souhaite prospecter de nombreuses PME en leur montrant l'intérêt de se saisir de manière très pragmatique des dispositifs « France Relance » portés par l'ADEME ; je souhaite que la CPME accompagne ses adhérents dans les démarches et la constitution des dossiers ; enfin, je souhaite que nous puissions valoriser les réussites en faisant la preuve par l'exemple et enclencher un cercle vertueux conduisant à une meilleure prospection. Pour cela, la CPME apportera, grâce au soutien de l'ADEME, un conseil et un suivi de proximité.

La parole à François Turcas, Président de la CPME Auvergne-Rhône-Alpes



Pourquoi s'engager volontairement dans la transition écologique aux côtés de l'ADEME ?

La CPME est convaincue qu'écologie peut, et même doit, se conjuguer avec économie. Il ne faut pas opposer l'un à l'autre car les deux dimensions se complètent. Nous croyons à la croissance verte. Nous sommes des adeptes de l'écologie d'initiative, d'incitation, et non pas de l'écologie punitive ou d'obligation. Nos dirigeants de PME sont bien conscients des enjeux environnementaux et sont prêts à s'engager. Une étude récente de BPI France mettait en évidence que 86 % des dirigeants d'entreprise se sentent concernés par les objectifs de réduction de CO2 et 80 % appellent même à une réaction d'urgence.

C'est fort de ces constats et des leviers que nous offrent les dispositifs techniques et financiers du plan de relance du gouvernement et de l'engagement de l'ADEME que nous pensons à la CPME que c'est le bon moment d'accélérer la transition écologique !

Quelle est la typologie des entreprises que vous soutenez ? Et quelles sont, selon vous, les attentes des TPE/PME en termes d'accompagnement en matière de transition écologique ?

Comme vous le savez, plus de 90 % de nos entreprises ont moins de 20 salariés. Par voie de conséquence, les principaux freins à leur engagement dans des actions concrètes en matière environnementale sont la connaissance des dispositifs et des aides existants et le manque de compétences internes sur le sujet. C'est la raison pour laquelle l'accord avec l'ADEME a tant de force et de pertinence. J'en profite pour remercier très sincèrement et chaleureusement, son Directeur Jérôme D'ASSIGNY, car notre collaboration avec l'ADEME au profit des PME constitue une formidable opportunité d'engagement concret et structurant de nos entreprises dans la transition écologique.

Les TPE/PME déjà engagées dans des actions de transition écologique et environnementale soulignent particulièrement les nombreux bénéfices qu'elles retirent de cette démarche : amélioration de l'empreinte carbone, augmentation de la compétitivité, réduction des coûts internes, mobilisation des personnels de l'entreprise, valorisation de l'engagement RSE vis-à-vis des clients, des fournisseurs et des partenaires de l'entreprise.

Dans le cadre de cet accord, comment se matérialise l'accompagnement apporté par la CPME sur le terrain ?

Notre objectif commun ADEME-CPME, qui constituera le fil rouge de l'ensemble de nos actions, est de favoriser la décarbonation de notre économie, et donc l'empreinte carbone de l'activité de nos entreprises. Nous allons proposer différentes entrées possibles aux entreprises pour nous adapter à leurs attentes et besoins en matière de transition écologique : recours à des énergies renouvelables, écomobilité, gestion et valorisation des déchets, écoconception... autant de thèmes possibles correspondant aux différents sujets préoccupant les chefs d'entreprise dans leur vie quotidienne.

Nous allons rencontrer les chefs d'entreprise et les informer des différents dispositifs et aides existants à travers des webinaires ou des rendez-vous individuels et leur proposer un diagnostic individualisé, principalement ceux réalisés par l'ADEME dénommé : « écoflux ». Notre collaborateur en charge de ce dossier proposera ensuite, en fonction des besoins identifiés par le diagnostic, un plan d'actions individualisé qui mobilisera différentes solutions qui pourront être techniques (exemple : Analyse technique par un bureau d'études), financière (exemple : Mobilisation d'un PGE vert ou d'une subvention), ou proposer un accompagnement expert en fonction du sujet identifié (exemple : Energies renouvelables).

Nous prévoyons au total de sensibiliser, en 2021 et 2022, 5 000 entreprises, d'en contacter 250, d'en rencontrer plus de 150. Nous nous fixons avec l'ADEME que 60 entreprises conduisent un plan d'action ambitieux visant à l'éco-performance.

DES EXEMPLES D' ACTIONS CONCRETES EN FAVEUR DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

En Auvergne-Rhône-Alpes, plusieurs entreprises se sont engagées en termes de transition verte en bénéficiant de l'accompagnement de l'ADEME, de la CPME ou d'autres acteurs régionaux. C'est notamment le cas d'Huttopia (69), la laiterie du Mont Aiguille (38), la société Cholton (69) et de CGP Industries (63) qui ont mis en œuvre des opérations à caractère exemplaire au regard d'un ou plusieurs des critères suivants :

- action innovante ;
- mobilisation des partenaires ;
- action efficace.

La parole à Cécile Roux, Ingénieur R&D et Environnement de CGP Industries (63)

Pouvez-vous présenter votre action et ses objectifs ?

Nous avons déjà mené des actions sur les économies d'énergies (installations de VEV sur nos moteurs et d'échangeurs de chaleur sur nos fours de séchage) mais nous sommes dans une démarche d'amélioration continue et nous souhaitons aller toujours plus loin.

Nous avons participé notamment au programme de l'ADEME PME gagnantes sur tous les coûts dans le but d'aller plus loin dans la préservation de l'environnement en diminuant encore nos consommations d'énergies et en réduisant nos déchets.



Comment votre action s'est-elle traduite dans les faits ?

Pour cette action nous avons été accompagnés par le cabinet d'expertise OID Consultants (basé dans le 69) qui a réalisé un diagnostic de notre site suivant les 5 thématiques suivantes : électricité, gaz, eau, matières premières et déchets.

Quelles sont les réalisations marquantes à mettre en avant ?



Suite à ce diagnostic, nous avons mis en place un remplacement de tous nos éclairages (ateliers et bureaux) par des LEDS (économies de 60 % sur le poste « éclairage »). Nous avons également entrepris une démarche de réduction de notre talon de consommation d'électricité afin d'optimiser l'énergie durant les heures d'inactivité du site, ainsi qu'une analyse de la production de déchets sur nos process dans le but de réduire notre taux de perte matière.

Quels sont vos besoins en termes d'accompagnement ? qu'attendez-vous de cet accord ?

OID Consultants a apporté un œil pertinent sur nos activités en proposant des solutions rentables à court et moyen terme. Ils nous ont notamment accompagné dans la méthodologie à mettre en place pour diminuer notre talon énergétique et dans l'exploitation des mesures. Chez CGP nous prôtons l'innovation collaborative et cela va pleinement en ce sens.

CGP Industries est une SAS de 75 personnes. Elle développe son activité autour de la transformation de papiers, films et autres supports flexibles techniques pour l'emballage logistique notamment et ainsi permettre d'emballer, protéger, stabiliser et transporter les produits de ses clients. Partenaire stratégique, elle propose des solutions éco-conçues qui prennent systématiquement en compte le cycle de vie complet de ses solutions.
<https://www.cgp-coating.com>

La parole à Philippe Bossanne, Président Fondateur d'Huttopia (69)

Pouvez-vous présenter votre action et ses objectifs ?

Huttopia construit depuis plus de 20 ans son projet dans le secteur de l'écotourisme. Il s'agit de réaliser et d'exploiter une offre variée d'hôtellerie de pleine nature qui conjugue confort, qualité des services, légèreté et réversibilité des installations permettant de s'implanter dans des sites naturels exceptionnels avec un impact minimum sur l'environnement et le paysage. Pour ce faire nous avons intégré des savoir-faire en ingénierie d'aménagement, en construction bois et en conception et fabrication de locatifs légers en toile et bois afin de pouvoir continuellement innover dans le sens d'un moindre impact.



Comment votre action s'est-elle traduite dans les faits ? Quelles sont les réalisations marquantes à mettre en avant ?



Quand nous créons un site Huttopia, notre objectif premier est d'être le plus léger possible dans nos installations, d'avoir un impact minimum sur la nature et de conserver toute la biodiversité présente. Jamais en 20 ans, on a demandé une autorisation de destruction d'espèce protégée. On préfère renoncer aux projets. Utiliser du bois non traité, fuir les traitements chimiques, les peintures, éradiquer le plastique, le jetable sont des voies que nous travaillons depuis notre création en 1999.

On pourrait aussi citer notre obsession de réduire notre consommation d'énergie, nos déchets ou d'optimiser nos hébergements. Le vrai camping est un art de l'essentiel. Le but est d'apporter le maximum de confort, de protection, de plaisir même, avec le minimum.

Quand Hékipia, la filiale industrielle de notre groupe, installée dans le Beaujolais, travaille sur le pilotage intelligent et centralisé des consommations énergétiques des chalets, ou sur l'autonomie des hébergements, au-delà des sujets basiques d'isolation ou de recyclage des matériaux, notre entreprise prépare le monde de demain. Réduire notre impact sur l'environnement est non seulement dans notre ADN, mais à la base de la création de Huttopia.

Quels sont vos besoins en termes d'accompagnement ? Qu'attendez-vous de cet accord ?

Demain nous sommes convaincus que nous vendrons un séjour chez Huttopia avec un double prix. Un prix en euros et un prix en équivalent CO2. Nous avons besoin d'identifier les bonnes technologies et les bonnes compétences pour nous permettre de structurer sérieusement cette démarche. Nous attendons également de pouvoir être accompagné dans le financement de projets de R&D pour réduire notre impact, notamment sur l'autonomie des hébergements. Enfin nous espérons que ce lien direct CPME-ADEME nous permettra de faire remonter quelques aberrations réglementaires.

Depuis 1999, l'objectif est de faire d'**Huttopia** l'entreprise de référence sur le secteur de l'écotourisme, indépendante et innovante, en développant une nouvelle offre de vacances alliant confort, grand espace et légèreté. Le camping tel que le conçoit Huttopia est écologique par nature. Il permet d'offrir des vacances avec un coût carbone extrêmement bas. C'est une offre de proximité, où l'on se satisfait de l'essentiel dans un esprit campeur, en se reconnectant à la nature qui nous fait du bien. Séjourner en Huttopia nous incite à prendre soin de notre environnement au sens large. Huttopia poursuit un développement soutenu en France et à l'international (Pays-Bas, Canada, USA, Chine...). Présent dans le secteur de « l'Hospitalité », avec plus de 60 sites dans 5 pays, dans l'Industrie, avec la fabrication d'hébergements en bois et toile, et dans le Numérique, le groupe Huttopia a depuis plusieurs années une croissance régulière de l'ordre de 20 %.

<https://corporate.huttopia.com/>

La parole à Florence Morize, Dirigeante de la laiterie du Mont Aiguille (38)

Pouvez-vous présenter votre action et ses objectifs ?



Nous avons repris la société en Juillet 2019, avec pour raison d'être : le maintien d'une agriculture de proximité en zone de montagne, qui figure au fronton de notre laiterie.

Notre objectif est double. Il s'agit d'abord de poursuivre le développement de l'entreprise en faisant du « Bien Manger » un acte citoyen dès l'enfance. C'est la raison pour laquelle il est important pour nous de continuer à être présent dans les cantines scolaires, valoriser les savoir-faire et savoir-être de nos producteurs dès le plus jeune âge

auprès des écoles. Nous souhaitons par ailleurs renforcer notre présence dans les circuits courts et auprès des magasins spécialisés BIO.

Il s'agit ensuite de moderniser notre outil de production, afin de permettre d'absorber nos enjeux de croissance dans les meilleures conditions, de faire en sorte que nos produits fabriqués de manière artisanale restent compétitifs auprès des consommateurs et de garantir des produits de qualité.

Comment votre action s'est-elle traduite dans les faits ? Quelles sont les réalisations marquantes à mettre en avant ?



Ces objectifs nous imposent des investissements dans l'outil de production, notamment dans la gestion de nos flux d'air et de froid, qui conditionnent l'ensemble du process. Ces investissements ne peuvent s'entendre à nos yeux que sous l'angle d'une gestion optimisée de notre énergie et de nos émissions de CO2.

Raison pour laquelle nous avons fait appel à une société régionale reconnue pour son expertise en la matière, qui nous accompagne tant sur du conseil que sur des réalisations concrètes : la société CLAUGER, dont le siège est à Brignais.

Concernant l'état d'avancement, nous n'en sommes qu'à l'état de projet. Les propositions d'investissement sont actuellement à l'état d'arbitrage et seront réalisées d'ici juillet 2021.

Quels sont vos besoins en termes d'accompagnement ? Qu'attendez-vous de cet accord ?

L'ADEME, notamment à travers son dispositif TREMPIN, nous semble être l'organisme de référence afin de nous accompagner dans les financements de ces investissements.



Située à Clelles dans le Vercors (Sud Isère), aux pieds du Mont Aiguille, la société GROUP-ALP fabrique et commercialise des fromages, yaourts, faisselles et desserts lactés. Ses produits sont distribués sous 2 marques, à savoir la **LAITERIE DU MONT AIGUILLE**, pour laquelle nos produits sont fabriqués directement au sein de la Laiterie, et **GIRALP**, dénomination commerciale sous laquelle nous distribuons des produits faits par des entreprises situées dans les Alpes, dont nous partageons les valeurs et le sens de la qualité.

GROUP-ALP récolte auprès d'une quinzaine de producteurs locaux, du lait de vache, dont la moitié en BIO, de chèvre et de brebis. L'entreprise est composée de 13 collaborateurs situés entre Isère et Haute Savoie. Notre société commercialise ses produits auprès des cantines scolaires, de la grande distribution de proximité, de grossistes, de magasins spécialisés BIO et des circuits courts et également à travers son magasin de vente directe situé à Clelles.

www.fromagerie-mont-aiguille.fr

La parole à Audrey Serpoix Moroni, Présidente de la société CHOLTON (69)

Pouvez-vous présenter votre action et ses objectifs ?



S'il y a vingt ans en arrière on ne mettait pas de nom sur ces actions, elles sont aujourd'hui clairement définies et encadrées au sein de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE que nous avons pu valider avec la CPME Loire).

En pratiquant la RSE nous cherchons à avoir un impact positif sur la société, à respecter l'environnement tout en étant économiquement viable. C'est une politique que nous avons mis en place depuis de nombreuses années avec entre autres le tri des déchets de chantier, le covoiturage, l'écoute de son personnel... et nous avons cessé de s'améliorer afin d'apporter notre contribution au développement durable.

Comment votre action s'est-elle traduite dans les faits ? Quelles sont les réalisations marquantes à mettre en avant ?



Des investissements éco responsables ont été faits au sein de l'entreprise. Nous avons effectué l'achat d'une pelle hybride en 2017, dès son entrée sur le marché européen, suivi d'un véhicule hybride pour le personnel du bureau d'études. Le dernier investissement, réalisé début 2021, est une flotte de véhicules 100 % électriques pour les conducteurs de travaux et chargés d'affaires, accompagné de l'installation de deux bornes de recharge double. L'idée est de passer acteur de l'environnement, du développement durable pour nos générations futures ce qui représente 25 % du parc VL équipable en 100 % électrique. On tend à faire augmenter ce chiffre pour aller au bout de notre démarche. Nous avons encore d'autres projets tels que le

changement de nos points lumineux en led.

Quels sont vos besoins en termes d'accompagnement ? Qu'attendez-vous de cet accord ?

Cet accord doit nous permettre plus de rapidité, de clarté et surtout d'efficacité quant aux différentes possibilités disponibles.

L'entreprise CHOLTON a été créée en 1954 d'un fond de plomberie par Clauduis Cholton. Jean-Yves Moroni a ensuite pris la direction de la PME. Aujourd'hui, Audrey Serpoix Moroni en est la présidente et la dirige aux côtés de trois directeurs. L'entreprise est installée depuis 2009 à la Madeleine (69), ses activités sont multiples, de la construction à l'enfouissement des réseaux secs/humides, de la location (TVG) et du recyclage à la valorisation (Soprodem). Elle compte aujourd'hui 170 salariés et a toujours eu une ligne de conduite éco responsable.
<http://www.choltonserp.com>



plus2sens

Contacts presse

Agence plus2sens – 04 37 24 02 58

www.plus2sens.com

Carmela SILLETTI – carmela@plus2sens.com

Mégane KLEVEZOU – megane@plus2sens.com

